



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 9 avril 2021

Développer l'accueil des jeunes enfants issus de familles défavorisées Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt

Adrien Taquet, secrétaire d'Etat à l'Enfance et aux Familles lance dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, un appel à manifestation d'intérêt pour la mise en œuvre, dans 10 territoires défavorisés, de projets permettant un accès plus large au mode d'accueil pour les enfants issus des familles en situation de pauvreté.

Les ménages modestes ont un taux de recours à un mode de garde formel sept fois moins élevé que les ménages les plus aisés. Cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) a pour objectif de lutter contre ces inégalités d'accès aux modes d'accueil, crèche ou assistant maternel, et de redynamiser la création de places là où il en manque.

Porté par la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté et en partenariat avec la Caisse nationale des allocations familiales, l'AMI vise à faire émerger des projets innovants, en proposant une offre diversifiée avec un accueil régulier ou à temps partiel, ou encore ponctuel, des pratiques d'accueil adaptées et une dimension pédagogique spécifique. Il s'agit aussi d'agir sur la « non demande » d'accueil par les ménages les plus fragiles, en leur proposant une réponse adaptée à leurs besoins.

Les territoires retenus pourront bénéficier d'un soutien direct de l'Etat allant jusqu'à 520 000 €, au titre de l'AMI. Outre ses aides de droit commun, la branche famille accompagnera les porteurs de projet à chaque étape de son déploiement, notamment en leur apportant les compétences d'ingénierie.

Les territoires éligibles ont été identifiés à partir de deux critères, le taux de pauvreté et le taux de couverture en établissements d'accueil du jeune enfant. Les collectivités situées dans les 19 départements suivants pourront répondre à cet AMI : l'Aisne, l'Aube, l'Aude, l'Ariège, La Corse du sud, la Haute-Corse, la Creuse, la Dordogne, le Nord, le Pas-de-Calais, les Pyrénées orientales, la Seine-Saint-Denis, le Tarn-et-Garonne, le Val-de-Marne, le Val d'Oise, la Vaucluse, la Guyane, la Réunion et Mayotte.

Les dix territoires sélectionnés devront jouer leur rôle de démonstrateur pour inspirer de bonnes pratiques à des fins d'essaimage dans d'autres territoires. **La phase de candidature est ouverte du vendredi 9 avril au mercredi 9 juin** et les territoires retenus seront désignés le 30 juin. Le cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt est disponible sur <https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/lutte-pauvrete-gouv-fr/>

Adrien Taquet déclare : *« je sais pouvoir compter sur l'engagement, l'énergie et l'imagination des professionnels du secteur, et suis impatient de découvrir les projets qu'ils construiront en réponse à cet appel. »*

Contacts presse :

Secrétariat d'Etat à l'Enfance et aux Familles :
sec.presse.enfance@sante.gouv.fr

Délégation interministérielle de prévention et de lutte contre la pauvreté :
anne-catherine.ferrari@sante.gouv.fr

Caisse nationale des allocations familiales
Virginie RAULT 01 45 65 66 84 / 07 78 95 49 90 - presse@cnaf.fr